Date : 01/01/2018
Pays : Côte d'Ivoire
Page(s) : 41
Périodicité : Mensuel
Surface : 83 %
Nature : Article de fond

Côte d'Ivoire ECONOMIE & BUSINESS FINANCES

« Mon ambition est de faire de ce secteur le troisième pôle de notre économie. » Tel est le challenge que veut relever Siandou Fofana.

Des investissements attendus dans le tourisme

« Mon ambition est de faire de ce secteur le troisième pôle de notre économie. » Tel est le challenge que veut relever Siandou Fofana. Pour ce faire, les autorités ivoiriennes veulent créer à la fois un fonds d'investissement et un fonds souverain pour dynamiser ce secteur fort prometteur en termes de création de richesses et d'emplois, notamment en faveur des jeunes. À l'instar des pays d'Afrique du Nord comme le Maroc, la Tunisie et l'Égypte, la Côte d'Ivoire s'évertue depuis quelques années à faire de son secteur touristique l'un des piliers essentiels de son économie. Le tourisme ivoirien, dont l'élan a été plombé par le coup d'État de Noël 1999, a beaucoup souffert, durant toute la décennie 2000, des effets collatéraux de la crise militaro-politique de septembre 2002, accentués par le conflit armé postélectoral de 2010. Aujourd'hui, «grâce à la stabilité socio-économique observée depuis 2012, note le vice-président de la République, Daniel Kablan Duncan, le secteur touristique et hôtelier se porte mieux. En fin septembre 2017, la barre des 2 millions de voyageurs internationaux a été franchie. Et les perspectives annoncent des lendemains bien meilleurs. Sa contribution au PIB a progressé de 1,8% en 2011 à 5% en 2015, avec une projection de 7% en 2020». Les plus optimistes, dont le ministre du Tourisme, Siandou Fofana, portent ce taux à 8%, voire, 9%.

Un mécanisme de financement axé sur le secteur privé. La vision du ministre Siandou est justement de faire du secteur touristique et de l'hôtellerie le troisième pôle de l'économie de la Côte d'Ivoire en termes de création de richesse et d'emplois en faveur des jeunes, qui constituent en moyenne 65% de la population. En 2016, par exemple, avec l'achèvement d'un certain nombre de réceptifs hôteliers, l'investissement s'est stabilisé à plus de 88 milliards de FCFA. Et sur cette période, ce sont au moins 238 établissements hôteliers moyen et haut standing qui ont été agréés pour un total de 4.000 chambres, avec près de 3.000 emplois directs et 9.000 emplois indirects créés. Pour renforcer le poids de l'industrie touristique et en faire un secteur hautement stratégique pour l'économie du pays, «le gouvernement ivoirien entend y consacrer 3.000 à 3.500 milliards FCFA au cours des sept prochaines années grâce à la mise en place d'un fonds d'investissement doté de 500 milliards de FCFA par l'apport des privés, et la constitution d'un fonds souverain par la captation des capitaux souverains visant à relever le défi des infrastructures d'accueil», indique le ministre Siandou Fofana. Il invite «les start-up, tout comme l'ensemble du secteur privé, à faire preuve d'innovation et à investir massivement dans ce secteur porteur où la productibilité et la rentabilité sont garanties».

Privilégier un tourisme vert. La pratique du tourisme doit se réaliser en ayant toujours à l'esprit la préservation de l'environnement au profit des générations présentes et futures. Raison pour laquelle, «le gouvernement, dans sa stratégie de développement de l'industrie touristique et hôtelière, fait du respect des normes internationales et de la responsabilité sociétale des entreprises des critères es-Alexis NOUMÉ sentiels d'attribution d'agréments», fait remarquer le ministre Siandou Fofana, invitant ainsi les opérateurs économiques de ce secteur au respect du code et de l'éthique environnementale, conformément à la stratégie de développement de la Côte d'Ivoire. Les priorités du PND 2016-2020 portent à la fois sur le développement et la protection du potentiel touristique décliné dans le plan de développement touristique 2016-2020. Cette double dimension de la politique touristique de la Côte d'Ivoire, selon le ministre de tutelle, vise à préserver son potentiel, c'est-à-dire «notre patrimoine naturel dont certains sont classés "patrimoines de l'humanité" par l'Unesco». Entre autres, la danse Zaouli avec son mythique masque des peuples Gouro, le balafon sénoufo (djéguélé) qu'il faut valoriser de façon durable. Ce sont des œuvres culturelles qui assurent la promotion de la cohésion sociale avec une valeur unique en termes de qualité esthétique.

ALEXIS NOUMÉ

Tous droits de reproduction réservés